

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 8 avril 2014 à 20 h 30, en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude LEYGNAC, Maire.

Présents : M. LEYGNAC, Mmes BRIANÇON, FAURIE, VIELLEMARINGE, MM. ALAPHILIPPE, BRICE, JOULIE, BRICE, Mmes DORGE, LAYOTTE, MAJA, MALBERT, MIGNARD-LAYGUE, PIEMONTESI, REYNIER, VIDALLER, MM. BRETIN, CAUX, COMBE, DUCHAMP, PRESSET, SAINT RAYMOND, TRONCHE.

Excusés : /

Absents : /

Il est 20 H 30. La séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Délégations du Conseil Municipal :
 - * Délégations au Maire
 - * Représentation dans les organismes extérieurs
 - * Représentation au sein des Commissions Municipales spécialisées
- Questions diverses

Patricia VIDALLER est désignée secrétaire de séance.

SOUSSION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014 A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE.

M. François BRETIN annonce son intention de ne pas approuver ledit compte-rendu aux motifs qu'il ne reflète pas le déroulement de la séance visant à la mise en place du nouveau Conseil Municipal :

- le document transmis ne retranscrit pas fidèlement les propos qu'il a tenus à l'ouverture et au cours de ladite séance : il a pourtant remis au secrétariat le texte intégral de son allocution et peu d'éléments en ont été retranscrits ; M. BRETIN ajoute qu'il constate qu'il en est de même de l'allocution du nouveau maire,
- le document n'évoque pas les questions posées - qui appellent des réponses - concernant les casiers de courrier à l'intention de chaque élu, le local à mettre à disposition des élus de la liste "Unis, osons de nouveaux défis", voire du conseiller général, la demande d'informations portant sur l'ordre du jour de la séance en cours ...
- en conclusion, considérant, d'une part, que si le "mot à mot" n'est pas indispensable, il importe que les propos tenus soient précisément rapportés,

afin que la forme comme l'esprit de ce qui est exprimé soient parfaitement clairs pour tous. Il propose, d'autre part, que chaque conseiller municipal puisse avoir connaissance, avant soumission au vote du Conseil Municipal, d'une première mouture à laquelle chacun pourrait apporter ses propres corrections. Mr BRETIN demande que les prochains comptes-rendus soient plus complets, plus exhaustifs, conformément à l'affichage de transparence, par tous moyens de communication, portée par la liste "Argentat Renouveau" lors de la campagne des municipales.

M. Jean-Claude LEYGNAC, au nom de tous, accepte les remarques et assure qu'elles seront prises en compte dans l'élaboration des comptes-rendus à venir. Dont acte.

M. BRETIN confirme ne pas approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2014 pour les raisons invoquées, Mmes REYNIER, MIGNARD-LAYGUE et M. DUCHAMP le suivent, pour les mêmes motifs :
LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014 EST APPROUVE PAR 19 POUR ET 4 NON.

La séance se poursuit, conformément à l'ordre du jour arrêté.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

Jean-Claude LEYGNAC fait lecture du projet de document valant extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal et ayant pour objet les délégations accordées par le Conseil Municipal au maire.

François BRETIN demande quelles étaient, en la matière, les restrictions émises lors de la précédente mandature. Nathalie MICHENEAU répond que les différences au regard de la précédente délégation au maire concernent les alinéas 2 - 9 - 13 -17 du document précité.

Suite à l'alinéa 15, Jacques JOULIE s'interroge sur la procédure à mettre en œuvre pour fixer le périmètre sur lequel la commune peut exercer les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme. Réponse de Nathalie MICHENEAU : par délibération du Conseil Municipal. Jacques JOULIE souhaite mettre à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal une proposition d'extension du périmètre de préemption urbain.

François BRETIN rappelle qu'en tout acte, le maire ou son représentant exerce le droit mais que la décision incombe au Conseil Municipal.

Concernant la précision apportée à la délégation de l'alinéa 20, indiquant un montant maximum autorisé de 1.000.000 € pour la ligne de trésorerie, François BRETIN considère que la limitation reste intéressante surtout si décidée en début d'année.

Vote : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 23

REPRESENTATIONS DES DELEGUES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS, AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES SPECIALISEES :

Nathalie MICHENEAU précise que pour certaines élections des délégués, le scrutin est secret, à la majorité absolue des suffrages.

François BRETIN interroge sur le résultat de la règle proportionnelle visant à répartir les membres constituant chacune des listes. Jean-Claude ALAPHILIPPE détaille les calculs complexes à mettre réglementairement en œuvre, pour que la proportion soit respectée. Au cours de la préparation de la réunion du Conseil Municipal, il en ressort que :

- a) la désignation de trois (3) à huit (8) membres de la majorité dans une commission ou un organisme extérieur induira la désignation d'un (1) représentant de la minorité.
- b) la désignation de neuf (9) membres ou plus de la majorité dans une commission ou un organisme extérieur induira la désignation de deux (2) représentants de la minorité.

François BRETIN demande si la désignation d'un suppléant est possible car le représentant unique pourrait ne pas être là. La possibilité d'une suppléance sera étudiée au cas par cas.

Sophie MIGNARD-LAYGUE s'interroge sur les missions de chaque commission et souhaite avoir des informations, afin de cibler au mieux son éventuelle participation. Ce sera fait au fur et à mesure de la lecture des instances concernées par la désignation de délégués.

Il est procédé aux élections suivantes :

ELECTION A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

En application de la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste, la majorité obtient trois (3) titulaires et deux (2) suppléants, la minorité obtient un (1) suppléant.

Présidence : LEYGNAC Jean-Claude

Sont proposés et candidats :

Délégués titulaires :

- PIEMONTESI Josiane
- JOULIE Jacques
- ALAPHILIPPE Jean-Claude

Délégués suppléants :

- CAUX Roger
- SAINT-RAYMOND Patrice
- BRETIN François

Vote : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 23

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A LA CARTE DE LA REGION D'ARGENTAT (S.I.C.R.A.) :

Vu les statuts du S.I.C.R.A. et en application de la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste, la majorité obtient six (6) titulaires et six (6) suppléants, la minorité obtient un (1) titulaire et un (1) suppléant.

François BRETIN rappelle que la suppléance dans cette instance est très libre, non codifiée et énonce le "considérant" porté en paragraphe 3 du projet de délibération, relative à cette élection et remis aux élus.

Sont proposés et candidats :

Délégués titulaires :

- PIEMONTESE Josiane
- CAUX Roger
- SAINT-RAYMOND Patrice
- ALAPHILIPPE Jean-Claude
- PRESSET Bernard
- COMBE Franck
- BRETIN François

Délégués suppléants :

- TRONCHE Denis
- DENOT Richard
- FAURIE Lucienne
- JOULIE Jacques
- VIDALLER Patricia
- BRICE Daniel
- REYNIER Annie

Vote : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 23

ELECTION DES DELEGUES POUR SIEGER AU SECTEUR INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION D'ARGENTAT :

Vu les statuts du syndicat et en application de la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste, la majorité obtient deux (2) titulaires et un (1) suppléant, la minorité obtient un (1) suppléant.

Sont proposés et candidats :

Délégués titulaires :

- PRESSET Bernard
- ALAPHILIPPE Jean-Claude

Délégués suppléants :

- JOULIE Jacques
- BRETIN François

Vote : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 23

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA BASSE VALLEE DU DOUSTRE :

François BRETIN signale qu'à sa connaissance, ce syndicat, dont l'objectif était l'entretien des berges et du lit des rivières de la Basse Vallée du Doustre, aurait été dissout lors d'une commission départementale.

Nathalie MICHENEAU précise que c'est le Syndicat lui-même qui demande que les délégués soient élus au plus tôt, puisque la réunion du Conseil Syndical élisant le Président, est prévue le 23 avril prochain.

Vu les statuts du syndicat et en application de la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste, la majorité obtient deux (2) titulaires et un (1) suppléant, la minorité obtient un (1) suppléant.

Sont proposés et candidats :

Délégués titulaires :

- DENOT Richard
- BRICE Daniel

Délégués suppléants :

- FAURIE Lucienne
- MIGNARD-LAYGUE Sophie

Vote : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 23

ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

En application de la règle de la « représentation proportionnelle au plus fort reste, la majorité obtient sept (7) titulaires, la minorité obtient un (1) titulaire.

Présidence : LEYGNAC Jean-Claude

Sont proposés et candidats :

Délégués titulaires :

- TRONCHE Denis
- DORGE Geneviève
- MALBERT Eliane
- DENOT Richard

- FAURIE Lucienne
- VIDALLER Patricia
- LAYOTTE Françoise
- REYNIER Annie

Vote : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 23

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE :

En application de la règle de la « représentation proportionnelle au plus fort reste, la majorité obtient deux (2) titulaires et un (1) suppléant, la minorité obtient un (1) suppléant.

Sont proposés et candidats :

Délégués titulaires :

- BRICE Daniel

Délégués suppléants :

- MAJA Carole

- BRIANÇON Laurence
 - REYNIER Annie
- Vote : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 23

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE L'ECOLE MATERNELLE :

A cette instance, siège, de droit, le maire ou son représentant et un (1) élu désigné.

Sont proposés et candidats :

Représentante du maire :

- BRIANÇON Laurence

Elue désignée :

- REYNIER Annie

Vote : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 23

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE L'ECOLE ELEMENTAIRE :

A cette instance siège, de droit, le maire ou son représentant et un (1) élu désigné.

Sont proposés et candidats :

Représentant du maire :

- BRICE Daniel

Elue désignée :

- REYNIER Annie

Vote : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 23

DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE PRIVEE JEANNE D'ARC :

Est proposé et candidat :

Représentant du conseil municipal :

- BRICE Daniel

Vote : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 23

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES :

A cette instance siège, de droit, le maire ou son représentant ainsi que deux (2) représentants du conseil municipal.

Sont proposés et candidats :

Représentant du maire :

- BRICE Daniel

Elues désignées :

- BRIANÇON Laurence
- REYNIER Annie

Vote : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 23

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT POUR L'HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES (E.H.P.A.D.) :

A cette instance siège, de droit, le maire ou son représentant ainsi que deux (2) représentants du Conseil Municipal ; la désignation de personnes qualifiées autorisée par les textes est reportée à un prochain conseil municipal.

Présidence : LEYGNAC Jean-Claude

Sont proposés et candidats :

Elus désignés :

- TRONCHE Denis
- FAURIE Lucienne

Vote : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 23

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE :

Est proposé et candidat :

Elu désigné :

- DENOT Richard

Vote : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 23

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION NATIONALE NOTRE VILLAGE :

Est proposé et candidat :

Déléguée titulaire :

- VIEILLEMARINGE Anne

Déléguée suppléante :

- MALBERT Eliane

Vote : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 23

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES JUMELEES DU LIMOUSIN :

Conformément aux statuts de cette association, la commune est représentée par trois (3) membres actifs : le maire ou son représentant ainsi que deux (2) représentants désignés par le Conseil Municipal

Sont proposées et candidates :

Elus désignées :

- BRIANÇON Laurence
- MAJA Carole

Vote : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 23

Suivent les délégations visant à la représentation du Conseil Municipal au sein des Commissions Municipales Spécialisées.

REPRESENTATION AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES SPECIALISEES :

Il est décidé de créer six (6) commissions municipales spécialisées. Elles sont informelles : aucune décision n'y est prise, sans désignation de suppléants car libres et non codifiées. Ces commissions sont appelées à évoluer dans leur nombre, leur forme, leur fond. De nouvelles commissions pourront émerger si nécessaire, qui seront alors proposées à l'approbation du Conseil Municipal.

Suite à candidatures des élus, la représentation proportionnelle au plus fort reste au sein des Commissions s'établit comme suit :

COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES ET DES FINANCES :

Président : ALAPHILIPPE Jean-Claude

Rapporteur : CAUX Roger

Membres :

- | MAJORITE | MINORITE |
|-------------------------|---------------------|
| ▪ VIEILLEMARINGE Anne | ▪ DUCHAMP Sébastien |
| ▪ DORGE Geneviève | ▪ BRETIN François |
| ▪ SAINT-RAYMOND Patrice | |
| ▪ FAURIE Lucienne | |
| ▪ JOULIE Jacques | |
| ▪ BRICE Daniel | |
| ▪ BRIANÇON Laurence | |
| ▪ PIEMONTESE Josiane | |

COMMISSION D L'URBANISME, DE LA VOIRIE ET DES TRAVAUX :

Président : JOULIE Jacques
Rapporteur : PRESSET Bernard

Membres :

MAJORITE

- PIEMONTESI Josiane
- CAUX Roger
- SAINT-RAYMOND Patrice
- VIDALLER Patricia
- BRICE Daniel
- COMBE Franck

MINORITE

- MIGNARD-LAYGUE Sophie
- DUCHAMP Sébastien

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES :

Président : FAURIE Lucienne
Rapporteur : MALBERT Eliane

Membres :

MAJORITE

- CAUX Roger
- TRONCHE Denis
- DORGE Geneviève
- VIDALLER Patricia
- LAYOTTE Françoise

MINORITE

- REYNIER Annie

COMMISSION DE L'EDUCATION ET DES AFFAIRES SCOLAIRES :

Président : BRICE Daniel
Rapporteur : BRIANÇON Laurence

Membres :

MAJORITE

- VIEILLEMARINGE Anne
- SAINT-RAYMOND Patrice
- FAURIE Lucienne
- VIDALLER Patricia
- COMBE Franck

MINORITE

- REYNIER Annie

COMMISSION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DES ANIMATIONS :

Président : BRIANÇON Laurence
Rapporteur : MAJA Carole

Membres :

MAJORITE

- CAUX Roger
- SAINT-RAYMOND Patrice
- MALBERT Eliane
- DENOT Richard
- PRESSET Bernard
- COMBE Franck

MINORITE

- REYNIER Annie
- BRETIN François
- Ou MIGNARD-LAYGUE Sophie

COMMISSION DU TOURISME ET DE LA COMMUNICATION :

Président : VIEILLEMARINGE Anne

Rapporteur : DENOT Richard

Membres :

MAJORITE

- TRONCHE Denis
- MALBERT Eliane
- MAJA Carole
- LAYOTTE Française

MINORITE

- MIGNARD-LAYGUE Sophie
- BRETIN François

A la demande de François BRETIN, Jean-Claude ALAPHILIPPE confirme que les questions relatives au commerce, à l'artisanat et au marché, seront traitées dans le cadre de la Commission des Affaires Générales. Il ajoute cependant que les dossiers à soumettre au Conseil Municipal, le seront dans le cadre de l'une des commissions précédemment définies selon les objectifs à atteindre (par exemple, un dossier intéressant le domaine de l'assainissement pourra être étudié en commission des Affaires Générales s'il s'agit du financement, en commission Urbanisme et Travaux s'il s'agit de la mise en œuvre). Il est aussi projeté de créer des sous-commissions selon nécessité.

Sophie MIGNARD-LAYGUE demande s'il est établi un calendrier prévisionnel des commissions. Pas de calendrier prévu car les commissions sont convoquées selon les besoins.

QUESTIONS DIVERSES

Foires et marchés :

François BRETIN signale qu'une modification a été intégrée dans le règlement communal des Foires et Marchés, à savoir qu'une foire tombant un jour férié devrait être ramenée à la veille, mais les forains ayant demandé le maintien de la foire le 1^{er} mai prochain, un arrêté modificatif a été pris en

ce sens. A noter que les placiers communaux sont prêts à travailler ce jour-là.

Il est rappelé d'une part, qu'un référent Foires et Marchés existe, désigné chaque année parmi les représentants des forains et d'autre part, que les marchés de juillet et août deviennent des foires.

A la demande des services techniques communaux, en raison de la course prévue le 8 mai, l'avancement du marché du 8 mai à la veille doit être maintenu, tel que le prévoit le règlement Foires et Marchés modifié.

Hommage à René TEULADE :

En hommage au Sénateur-Maire défunt, la précédente équipe municipale a validé la dénomination "route René TEULADE" de la section de voie dite déviation d'Argentat, partant du rond-point à proximité de la maison TEULADE, jusqu'à l'autre rond-point après le nouveau pont.

Bernard PRESSET fait part de sa réflexion quant au fait qu'aucun(e) argentacois(e) ne pourra indiquer une domiciliation "route René TEULADE", vu le secteur choisi.

François BRETIN, précisant que la remarque a déjà été faite, a confirmé ce choix car cette réalisation est symbolique de l'action de René TEULADE à tous points de vue : financement, localisation près de son domicile de la route passant sous ses fenêtres

Jean-Claude LEYGNAC rappelle que l'origine du projet était à mettre au bénéfice de l'ancien maire, Pierre CELLES. François BRETIN revient sur l'historique du projet de pont sur la Dordogne, visant à limiter la circulation sur le pont Henri IV, voulu initialement par les anciens maires : Marcel CELLES, Joseph PEYRALBE, Pierre CELLES, pour aboutir au projet finalisé sous la houlette de René TEULADE.

Manifestations diverses

8 mai :

- 10 heures : Course - départ au champ de foire
- 11 h 15 : cérémonie au Monument aux morts

Nocturne 14^{ème} Rue :

Annie REYNIER signale que le 14 août se déroule habituellement une activité ancienne dénommée "14^{ème} rue", une nocturne qui a lieu en même temps que le marché organisé à Monceaux ... la concomitance de ces deux activités serait préjudiciable au marché de Monceaux ... se pose la question du maintien ou du report le lendemain. François BRETIN note qu'un jour

férié, un cachet compte double et donc un déplacement au 15 août serait plus onéreux.

Jean-Claude LEYGNAC souhaite le maintien de la nocturne "14^{ème} Rue" tel que projeté.

A finaliser entre les élus et les organisateurs

- 21 juin : Fête de la Musique
- Concert Ecole de Musique
- Tous sur le Pont

Au sujet de l'animation pour la manifestation "Tous sur le Pont", Sébastien DUCHAMP exprime son souhait d'utiliser les décorations réalisées par les bénévoles et mises en place les années précédentes, pour ouvrir la saison touristique. Il s'agit de donner une image festive de la commune tout au long de la saison estivale.

Jean-Claude LEYGNAC et Jean-Claude ALAPHILIPPE reviennent aux préoccupations immédiates, notamment celles financières et budgétaires : la baisse de la dotation de l'Etat (DGF) de 34 000 €, constat et analyse des finances locales en cours ... Il est impératif de retravailler le budget et, selon le résultat, revoir les décisions et les projets pour le prochain exercice budgétaire. Dans l'immédiat, certains projets sont abandonnés (spectacle de Patrick Sébastien) ou différés (fermeture du bassin Place Joseph Faure).

En ce qui concerne le spectacle abandonné, Charlène PASCUAL, chargée du dossier, va remettre un bilan des frais d'étude engagés. Elle ne facturerait pas ses prestations mais en contrepartie, elle demande la mise à disposition gracieuse de la salle socioculturelle, pour des manifestations qu'elle organise cette année.

François BRETIN et Sophie MIGNARD-LAYGUE demandent que le calendrier des cérémonies, manifestations, réunions ... soit transmis par mail. Laurence BRIANÇON s'en charge.

Concernant l'organisation des élections européennes le 25 mai 2014, à la question d'un intervenant sur la possibilité de changer l'emplacement des bureaux de vote, Geneviève DORGE explique que la procédure pourra être enclenchée seulement à partir de juillet, dès sollicitation des services préfectoraux sur l'implantation des bureaux de vote.

Divers :

Lucienne FAURIE fait part de son étonnement quand, à l'ouverture de l'armoire attribuée à l'adjoint chargé des Affaires Sociales, elle n'a trouvé aucun dossier. Anne VIEILLEMARINGE fait état du nettoyage de l'ordinateur mis à disposition du précédent adjoint chargé du Tourisme.

Selon François BRETIN, à sa connaissance, ladite armoire et l'ordinateur ne contenaient que des documents ou des dossiers très personnels. Les dossiers accessibles sont dans les différents services de la mairie. En tout état de cause, pour plus de précisions, il convient de s'adresser aux anciens adjoints concernés.

Sébastien DUCHAMP demande qu'il soit tenu compte de l'activité professionnelle des élus, pour fixer les horaires des commissions ou des réunions (19 heures ou 20 heures).

Jacques JOULIE intervient sur des travaux projetés ou à projeter :

- fuite sur la toiture de l'école primaire, nécessitant une intervention rapide
- travaux sur le bassin place Joseph Faure prévus mais différés, car le projet est à revoir dans sa globalité : le visuel du projet est peu adapté et inesthétique ; de plus, il ne tient pas compte du fait que l'environnement et les trottoirs actuels ne répondent pas aux exigences d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ; une nouvelle proposition pourrait être faite à l'assemblée lors d'un prochain Conseil Municipal.

Réunions arrêtées ou prévues à ce jour :

- jeudi 10 avril :
 - à 14 h salle du Conseil Municipal : commission des Finances
- jeudi 17 avril :
 - à 14 h 30 conseil d'administration EHPAD
 - à 17 h salle du Conseil Municipal : commission des Finances
- jeudi 24 avril :
 - à 18 h élection du Président de la CCPA (Com Com) à St-Martial Entraygues (attente convocation)
- mardi 29 avril :
 - à 18 h Conseil Municipal
 - 20 h 30 S.I.C.R.A. (convocation en attente)
- samedi 24 mai : le MAI
- dimanche 25 mai : Elections Européennes

Il est 22 heures 45. La séance est terminée.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le

MARDI 29 AVRIL 2014 à 18 h 00.